

# Adhésion 2017-2018

**Rappel : 66% de déduction fiscale**  
(Exemple : pour un PE échelon 5, la cotisation revient à 44 euros)  
Si non imposable, remboursement par crédit d'impôts.

NOM - PRÉNOM  
NOM DE JEUNE FILLE  
DATE DE NAISSANCE  
ADRESSE PERSONNELLE

Pour plus de simplicité,  
syndiquez-vous en ligne:  
14.snuipp.fr



FONCTION ET POSTE OCCUPÉ

TÉLÉPHONE ET ADRESSE E-MAIL

INSTIT / PROF. DES ECOLES

PE HORS CLASSE / CL EX

AUTRES SITUATIONS

Echelon	INSTIT Adjoint	INSTIT Direction – IMF	INSTIT Coordonnateur	INSTIT Adjoint spécialisé	Conseiller pédagogique	PE Adjoint	PE Direction 2 à 4 classes	PE Coordonnateur – IMF	PE Adjoint spécialisé	PE Direction 5 à 9 classes	PE Conseiller pédagogique	PE Direction 10 classes et +	PE Direction spécialisée	PEHC Adjoint	PEHC Direction 2 à 4 cl.	PEHC Coordonnateur – IMF	PEHC Adjoint spécialisé	PEHC Direction 5 à 9 cl.	PEHC Conseiller péda.	PEHC Direction 10 cl. et +	PEHC Direction spécialisée	Echelon cl. Exceptionnelle	Cotisation basée sur dernier échelon et poste détenu	Disponibilité	Congé parental	Retraités	Instituteurs	Retraités	Professeur des écoles	Etudiant (M1, M2)	Assistant d'Education, EVS, AVS	PES
---------	----------------	------------------------	----------------------	---------------------------	------------------------	------------	----------------------------	------------------------	-----------------------	----------------------------	---------------------------	------------------------------	--------------------------	--------------	--------------------------	--------------------------	-------------------------	--------------------------	-----------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	------------------------------------------------------	---------------	----------------	-----------	--------------	-----------	-----------------------	-------------------	---------------------------------	-----



	classe normale				hors classe				cl. ex.		104	104	106	30	106	
1																
2																
3			119	128	133	136	190	198	203	207						
4			126	133	137	142	206	213	218	222	1	+12				
5			132	138	142	146	219	226	232	236	2	+8				
6			140	146	150	152	231	239	244	248	3	+7				
7			148	155	159	161					4	+10				
8	125	136	159	166	169	171					1 <sup>er</sup> ch					
9	131	142	169	176	180	183					2 <sup>e</sup> ch					
10	139	150	182	189	194	196					3 <sup>e</sup> ch					
11	152	164	196	203	206	209										

**Collègues à temps partiel**  
Préciser la quotité à appliquer sur le montant de l'adhésion :

..... % de .....

MONTANT DE VOTRE COTISATION	€
-----------------------------	---

PAIEMENT COMPTANT

PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT

Les prélèvements s'effectuent de octobre à juin inclus.  
Nombre de prélèvements mensuels possibles : 9

La Section départementale du Calvados du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le Syndicat national. Je demande à la Section départementale de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des Commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06.01.1978. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Section départementale du Calvados du SNUipp - 206, rue Saint Jean - Boîte Postale 53025 - 14017 CAEN CEDEX 2.

**AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT : Merci de joindre un RIB**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Date :

Signature :



## Se syndiquer, c'est agir !

Se syndiquer, Un acte militant !

Tenir informée la profession, défendre et faire valoir les droits des collègues, agir pour la défense et la transformation de l'école et du Service Public d'Education, telles sont les orientations du SNUipp-FSU. Les cotisations des adhérents représentent le seul moyen de financement des actions et des publications du SNUipp 14 et garantissent ainsi son indépendance. Les collègues syndiqués donnent à l'outil commun qu'est le SNUipp-FSU, les moyens de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies.

## Sans syndiqués, Pas de syndicats !

Si le SNUipp-FSU, grâce au vote de la profession, est le premier syndicat dans les écoles (du Calvados et de France), c'est du nombre de ses adhérents qu'il tire sa force et son poids, face à l'administration et au gouvernement quel qu'il soit. Nous vous invitons à participer de façon citoyenne à la vie du SNUipp-FSU en le rejoignant.

**Plus nombreux, Plus forts, Plus efficaces : se syndiquer, un acte essentiel !**

SNUipp Calvados - B.P. 53 025 - 14017 CAEN CEDEX 2 - 02 31 72 29 25 - [snu14@snuipp.fr](mailto:snu14@snuipp.fr) - <http://14.snuipp.fr>